

Débat sur le Rapport d'orientations budgétaires

Budget primitif 2022

Date : 14 décembre
Conseil communautaire

1. L'environnement financier et macroéconomique des collectivités territoriales en 2022

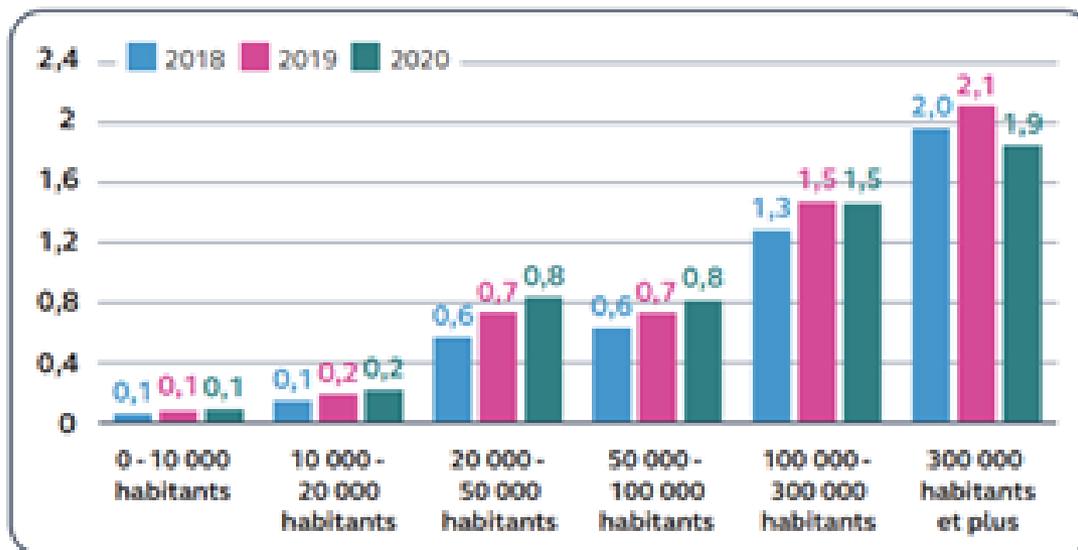
Débat sur le rapport d'orientations budgétaires
Conseil communautaire 14 décembre 2021

La préparation du budget 2022 s'inscrit dans un contexte d'incertitudes malgré la reprise économique

La réponse à la crise a pesé sur les finances des collectivités territoriales

- En 2021, la crise a conduit à des dépenses supplémentaires et des moindres recettes pour l'ensemble des collectivités territoriales
- Coût de la crise sur les finances locales est évalué à 4 Mds d'euros (Assemblée nationale)
- Dégradation de l'épargne brute et de la capacité d'autofinancement des collectivités territoriales estimée à 11% : un retour à la situation de 2018 en particulier pour les communes et les EPCI les plus urbains
- Augmentation de l'encours de dette des EPCI : hausse estimée à +6,1% par la Cour des comptes

Épargne nette des EPCI entre 2018 et 2020
en Md€



La préparation du budget 2022 s'inscrit dans un contexte d'incertitudes malgré la reprise économique

Les effets de la crise vont continuer à se faire sentir en 2022

- Diminution de la fiscalité économique en contrecoup de la crise : baisse de la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), de la contribution foncière économique
- Une reprise moins marquée en Ile-de-France du fait des caractéristiques du tissu économique régionale
- Des incertitudes nombreuses : évolution de la situation sanitaire, évolution des taux d'intérêt, hausse du prix des matières premières et de l'énergie...

La poursuite d'une reprise économique plus modérée en 2022

- Une croissance estimée à 4% en 2022 après 6,5% en 2021
- Poursuite du soutien de l'Etat à investissement des collectivités territoriales : mise en place du CRTE, abondement exceptionnel de la DSIL à hauteur de 350 millions d'euros
- La question en suspens d'un retour à l'encadrement des finances publiques des collectivités

Les prévisions de croissance du PIB pour 2021-2022

| | France | | | Zone euro | | |
|--|--------|------|-----------|-----------|------|-----------|
| | 2021 | 2022 | 2022/2019 | 2021 | 2022 | 2022/2019 |
| Commission européenne (juillet 2021) | 6,0 | 4,2 | 1,6 | 4,8 | 4,5 | 2,4 |
| FMI (juillet 2021) | 5,8 | 4,2 | 1,4 | 4,6 | 4,3 | 2,0 |
| Banque de France / BCE (septembre 2021) | 6,3 | 3,7 | 1,5 | 5,0 | 4,6 | 2,7 |
| Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) (septembre 2021) | 6,3 | 4 | 1,8 | 5,4 | 5,1 | 3,6 |
| Rexecode (septembre 2021) | 6,3 | 3,5 | 1,2 | 5,0 | 3,9 | 2,0 |
| Consensus Forecasts (septembre 2021) | 6,1 | 3,8 | 1,3 | 5,0 | 4,4 | 2,5 |
| Gouvernement (PLF 2022 - septembre 2021) | 6,0 | 4,0 | 1,4 | 4,9 | 4,4 | 2,4 |



2. La situation financière de la CACP : état des lieux et perspectives

Débat sur le rapport d'orientations budgétaires
Conseil communautaire 14 décembre 2021

Un panier de recettes en attrition en particulier sur l'exercice 2022

Des recettes de fonctionnement en diminution pour des raisons conjoncturelles et structurelles

- Baisse des recettes de 1,6% par rapport à 2021 et de 3,3% par rapport à 2020 qui vient restreindre les marges de manœuvre en fonctionnement, mais aussi limiter la capacité d'investissement de la CACP
- Diminution de la fiscalité économique en lien avec la crise économique notamment la CVAE, principal produit de la fiscalité économique perçu par la CACP (-2 millions en 2022)

| Evolution N / N-1 | 2020/2019 | 2021/20 | 2022/21 | 2023/22 | 2024/23 | 2025/24 | 2026/25 |
|-------------------|-----------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| CVAE | + 4,7% | + 0,3% | -9 % | + 20,2% | + 1,7% | +0,7% | 3,2% |

- Diminution également de la taxe de séjour en lien avec la moindre fréquentation touristique
- Fin du régime dérogatoire au FPIC : la CACP devient un contributeur progressif à partir de 2022 (participation estimée à 1,4 million en 2022)
- Reprise de la croissance des recettes attendue dès 2023

Maintenir une épargne brute à haut niveau sur la durée de la mandature

La CACP a participé à la réponse exceptionnelle apportée à la crise

- Actions conduites : plan de soutien aux entreprises, participation au fonds « Résilience » de la Région, soutien aux associations...
- Hausse des dépenses et moindres recettes pour la CACP dans un contexte de crise sanitaire conduisant temporairement à une diminution de l'épargne brute

Une dégradation légère de certains indicateurs financiers

- Léger repli de l'épargne brute de la collectivité mais qui devrait rester supérieur à 20% en 2022 (sous réserve des hypothèses retenues en prospective)
- Stabilisation de l'épargne brute à partir de 2023 conformément aux objectifs du Pacte financier et fiscal

| En K€ | CA 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|----------------------|---------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Epargne brute | 33 985 | 30 333 | 27 185 | 30 848 | 30 409 | 29 751 | 28 855 |
| Taux d'épargne brute | 26% | 24% | 21% | 23% | 23% | 22% | 22% |

Faire face aux coups partis et valoriser les priorités du mandat : l'élaboration du PPI 2022-2028

Inscrire le PPI dans la perspective des objectifs de la mandature

- En lien avec les grands orientations de la mandature : favoriser la transition écologique ; engager la rénovation énergétique du patrimoine communautaire ; renforcer l'attractivité du territoire ; améliorer le cadre naturel et de vie
- Près de 2,4 millions / an consacrés à la rénovation énergétique du patrimoine communautaire
- Soutenir le développement d'opérations nouvelles pour un montant total d'au moins 20 millions d'euros

Accompagner les communes dans leurs projets de développement dans un cadre transparent, lisible et coconstruit

- Soutien à hauteur de 20 millions d'euros de fonds de concours sur l'ensemble du PPI répartis proportionnellement à la population tout en intégrant les spécificités des petites communes
- Mise en œuvre prioritaire dans des opérations contribuant à la transition durable au sens large et de soutien aux projets d'équipements notamment à dominante sportive et culturelle

Assumer les coups partis du précédent PPI

- Importance des coups partis estimés à ce jour à 168 millions d'euros : Pôle Gare Préfecture, Forum II, Ecole nationale d'arts, halle des Maradas...



La stabilisation de l'encours de dette à la fin de la mandature

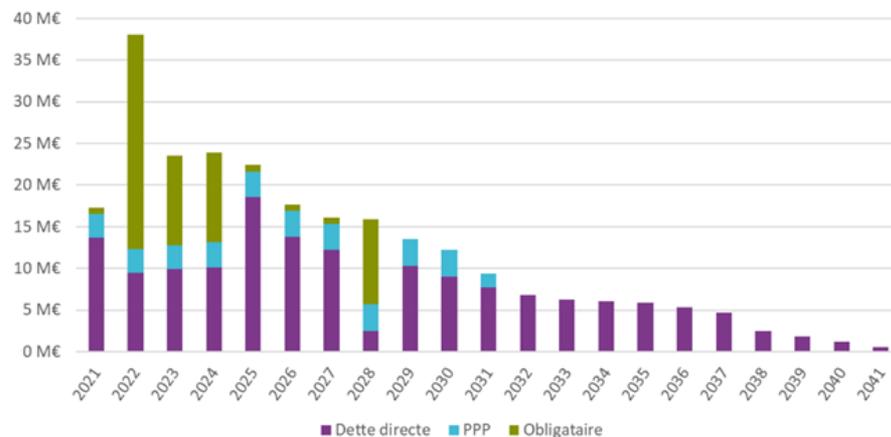
Maitriser l'encours de dette tout en assurant des investissements ambitieux

- Une évolution analogue de l'encours de dette qui devrait connaître un pic à 184 % en 2022 avant de diminuer pour se stabiliser autour de 167% à la fin du mandat en prospective
- Capacité de désendettement évolue de manière similaire avec une augmentation en 2022 autour de 10 ans pour se stabiliser à 7,7 ans en fin de mandat en prospective.
- Objectif est de maintenir un niveau d'encours de dette stable, sécurisé et optimisé à la fin de la mandature conformément aux engagements pris dans le Pacte financier et fiscal
- Un volume consolidé de dette à relativiser au regard notamment des autres ex-SAN de l'Île-de-France

La stabilisation de l'encours de dette à la fin de la mandature

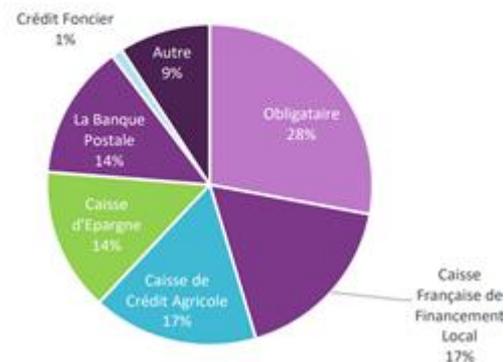
Une année 2022 marquée par des remboursements obligataires d'ampleur

- L'obligataire représente 28% de l'encours de dette de la CACP contribuant à la diversification des financeurs
- Remboursement en 2022 de 25 millions d'euros d'emprunts obligataires
- Lié à la stratégie d'emprunt choisie en 2012 en raison des volumes absents sur le marché bancaire et des taux d'intérêt élevés pratiqués



Amortissement de la dette tous budgets (y compris PPP au 1/01/2021)

CA CP – Budget Principal hors PPP
au 1/1/2021



Structuration de la dette CACP au 01/01/2021

3. Les orientations du budget primitif 2022

Débat sur le rapport d'orientations budgétaires
Conseil communautaire 14 décembre 2021

Un cadre budgétaire renouvelé pour la deuxième année du mandat

Une préparation budgétaire qui s'inscrit dans le respect du Pacte financier et fiscal

- Objectif d'un maintien d'une capacité d'autofinancement supérieure à 20%
- Stabilisation et sécurisation de l'encours de la dette pour garantir un niveau d'endettement soutenable
- Stabilisation de la relation avec les communes avec des attributions de compensation équivalentes à celles de 2021 (à périmètre constant)

Une préparation budgétaire qui se fait par politique publique

- Définition de politiques publiques autour de six grandes priorités (attractivité du territoire, animation du territoire, solidarités, transition écologique, ressources, relations avec les communes) en lien avec les compétences de la CACP
- Garantir une plus grande transparence et lisibilité du budget, ainsi qu'une meilleure transversalité

Une préparation budgétaire qui intègre les contraintes actuelles

- Diminution des recettes fiscales de la CACP sur l'exercice 2022
- Nombreuses incertitudes en lien avec le contexte macroéconomique des collectivités



Les principales orientations du budget primitif et des budgets annexes 2022

Assurer la maîtrise raisonnée des dépenses de fonctionnement

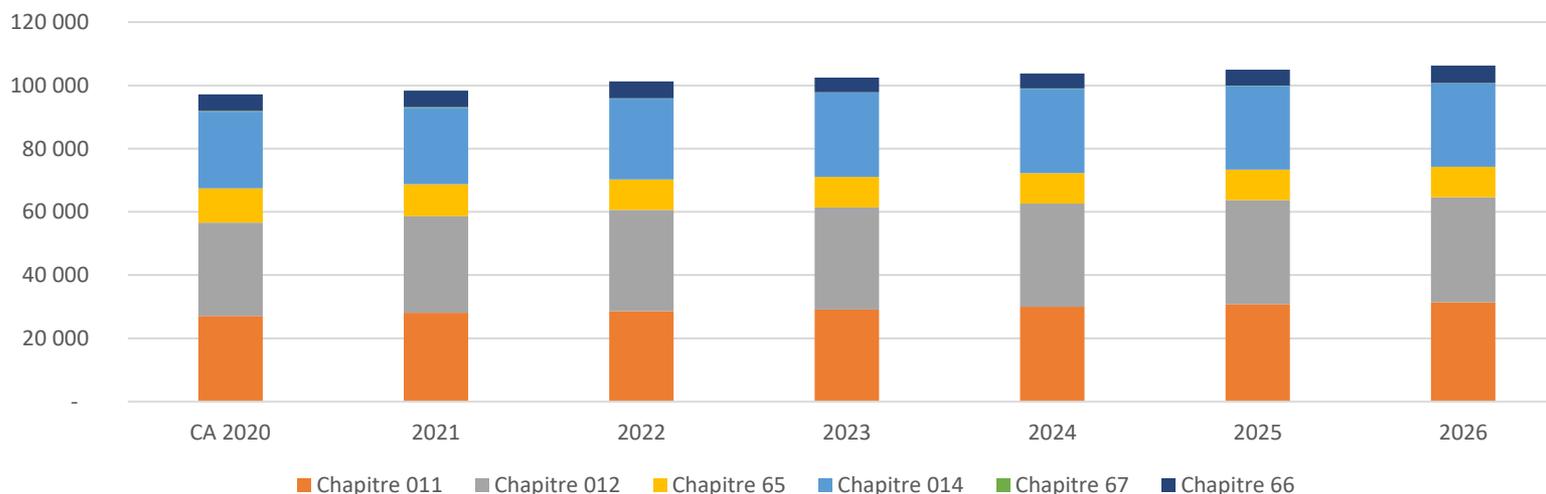
- Evolution des dépenses réelles de fonctionnement est fixée à +1,8% (hors effet de périmètre)
- Objectif est d'assurer un pilotage fin pour concilier un service public adapté et de qualité, tout en préservant la capacité d'investissement de la CACP
- Progression de la masse salariale limitée à +3% au maximum par rapport au budget primitif 2021 (hors effet de périmètre)
- Evolution s'explique par des évolutions réglementaires :
 - Revalorisation de l'indice minimum de traitement (+ ≈ 31.000 €) ;
 - Introduction de nouvelles indemnités notamment le forfait mobilité durable ;
 - Glissement vieillesse-technicité (GVT) (+ ≈ 260.000 €) ;
- Evolution s'explique par des évolutions internes à la CACP :
 - Valorisation de nouveaux champs de compétence et d'actions en lien avec le projet de territoire : Smart city, participation citoyenne, communication interne...
 - Ouverture des nouveaux équipements sportifs (piscine des Louvrais, bassin nordique en année pleine) ;
 - Organisation d'événements ponctuels en 2022 ayant des incidences sur les dépenses de personnel ;
 - Reprise d'une partie des dépenses de personnel dans le cadre du transfert au SIARP

Les principales orientations du budget primitif et des budgets annexes 2022

Poursuivre le soutien aux partenaires du territoire

- Stabilisation en valeur du volume des subventions et des contributions obligatoires versées par rapport à 2021 (hors subventions exceptionnelles liées au contexte sanitaire)

Evolution prospective des dépenses de fonctionnement (en k€)



Les principales orientations du budget primitif et des budgets annexes 2022

Des contraintes fortes à intégrer et des voies potentielles d'efficience à enclencher

- De nouveaux éléments à prendre en compte pour les dépenses de fonctionnement et de personnel : ouverture de nouveaux équipements avec des dépenses induites en fonctionnement ; hausse des fluides, de l'énergie et du prix des matières premières
- Assurer la mise en œuvre du PPI 2022-2028 tout en achevant les nombreuses opérations enclenchées (importance des coups partis)
- Des voies d'efficience à enclencher notamment par la mise en œuvre de la mutualisation et des objectifs définis dans le projet de mutualisation
- Rechercher activement et sécuriser les cofinancements en investissement et en fonctionnement avec les partenaires de la CACP
- Fixation d'un objectif de 25% de cofinancement dans le financement global des projets et des investissements de la CACP

Poursuite des missions de services publics dans les budgets annexes

- Budgets annexes en complément du budget principal (Aménagement, Eau potable, GEMAPI, La Turbine, Déchets (REOM et TEOM), Chauffage urbain) ne connaissent pas de modification de leur équilibre
- Clôture du budget annexe Assainissement au 31 décembre 2021 en lien avec le transfert de la compétence au SIARP



Débat sur le rapport d'orientations budgétaires
Conseil communautaire du 14 décembre 2021

